

Habitat Millénaire 3

Programme Local de l'Habitat

Communauté d'Agglomération
de Saint-Etienne Métropole
**DU DIAGNOSTIC
AUX ORIENTATIONS**

Novembre 2002



● ● ● *Sommaire*

0- PREAMBULE

I- DIAGNOSTIC

- 1-1 LA DEMANDE D'HABITAT ET LES BESOINS
- 1-2 L'OFFRE D'HABITAT EN REGION STEPHANOISE
- 1-3 LES GRANDES LIGNES DU PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT
- 1-4 LES ACTEURS DE L'HABITAT ET LEURS ATTENTES
- 1-5 PROBLEMATIQUES ET ORIENTATIONS DES COMMUNES PAR SECTEURS
- 1-6 RISQUES ET OPPORTUNITES

II LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

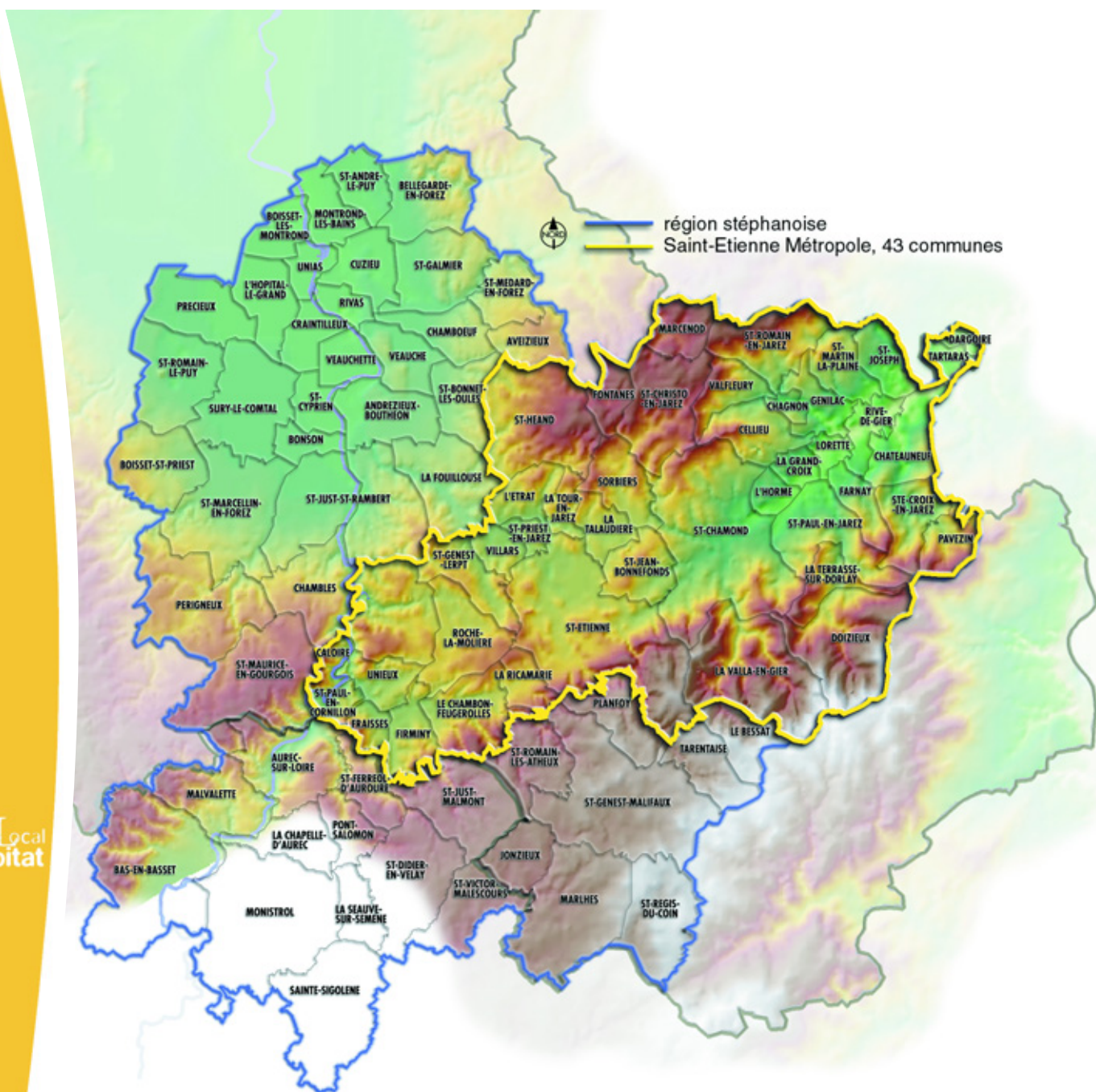
- 2-1 LES OBJECTIFS
- 2-2 LES STRATEGIES A METTRE EN OEUVRE DANS LE PLH
- 2-3 LA CONCERTATION

III PROGRAMME D' ACTIONS

- 3-1 LES ACTIONS ET OUTILS A METTRE EN OEUVRE
(reste à élaborer)

! Table des matières détaillée page 116

Les périmètres d'observation et institutionnels



Préambule

Programme Local de l'Habitat . Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole

Une Politique de l'habitat au service d'un projet de développement et de renouvellement urbain équilibré pour l'agglomération stéphanoise

Saint-Etienne Métropole, en devenant Communauté d'Agglomération en janvier 2001, a décidé, en élaborant un **Programme Local de l'Habitat** d'engager une véritable politique d'agglomération en matière d'habitat.

Il s'agit d'une **démarche partenariale** forte qui associe l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Saint-Etienne, les Syndicats Intercommunaux de la Vallée de l'Ondaine et du Pays du Gier, les bailleurs sociaux, la CAF, la CDC, les professionnels de l'immobilier et les associations concernées, **soit une quarantaine de partenaires**.

Fondé sur la volonté d'amélioration durable de la qualité de vie dans l'agglomération stéphanoise, il place au cœur des politiques communautaires **trois objectifs majeurs** :

- **Réussir le renouvellement urbain**: Reconquête des espaces déjà urbanisés et préservation des espaces naturels et agricoles, facteurs d'identité et de qualité du cadre de vie,

- **Favoriser la mixité d'habitat pour une plus grande mixité sociale** : dans un esprit de solidarité qui anime la communauté d'agglomération,

- **Produire un habitat nouveau** qui permette, tout en répondant à la demande, de revaloriser les centres et d'améliorer l'intégration paysagère et urbaine en périphérie.

Il s'inscrit dans la continuité des objectifs du Plan de Déplacements Urbains.(PDU)

Au moyen d'une déclinaison territoriale plus précise des objectifs, il constituera bientôt l'ossature du **volet habitat** à mettre en œuvre dans le **Contrat d'Agglomération** de Saint-Etienne Métropole.

Le projet de PLH traite de l'habitat au sens large et ne se réduit pas aux seuls enjeux de l'habitat social. Il fixe les grandes lignes d'action pour un indispensable rééquilibrage de l'offre résidentielle, la diversification et la requalification des quartiers à l'habitat trop uniforme.

L'offre d'habitat en centre ancien appelle un renouvellement en profondeur afin de réduire une grave vacance structurelle. Le renouvellement de la production locative sociale là où elle serait nécessaire est insuffisant, pendant que des grands ensembles d'habitat social et certaines copropriétés ne trouvent plus d'occupant.

Le choix des candidats à l'accession à la propriété vers des périphéries lointaines les éloigne des grands équipements publics et des transports collectifs, rendant difficile l'optimisation des investissements publics.

Le PLH s'attache à analyser les causes structurelles afin d'apporter des réponses durables.

Il a l'ambition de mettre en cohérence les politiques de l'habitat d'une quarantaine de communes en offrant des **moyens renforcés** pour y parvenir.

1 *Diagnostic*